

Tout semble fait par EDF/ENEDIS pour tenter de désamorcer la fronde contre la pose des compteurs communicants (LINKY et son CPL, GAZPAR et bientôt AQUARIUS), fronde qui ne cesse de s'amplifier. Tout d'abord, St. LHOMME qui, gênant EDF/ENEDIS par son analyse et ses controverses pertinentes s'est vu attaquer en justice par une revue, soit disant qui œuvrait pour la défense des consommateurs mais qui, subventionnée par l'État pour perdurer (Ex. : 589 599€ en 2013) et mangeant comme bon nombre d'autres médias dans la main des gouvernants, a dû s'exécuter.

Aujourd'hui c'est au tour du Pr. BELPOMME, l'un des rares chercheurs français qui, travaillant en lien direct avec l'OMS, se voit placé sur le banc des accusés parce qu'il affirme avoir trouvé, et ce, au grand dam du consortium EDF/ENEDIS et de certains politiques, les critères permettant de diagnostiquer le syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques (affection qui a été décrite par un allergologue américain il y a déjà 25 ans, qui est reconnue par l'OMS depuis 1999 ainsi que dans de nombreux pays, mais qui à ce jour est encore beaucoup trop ignorée, voire niée en France, et pour cause....).

A y regarder de plus près, pourquoi aujourd'hui, le conseil de l'Ordre National de la Santé, alerté par le Directeur du Service d'Étude Médicale d'EDF attaque-t-il le Pr. BELPOMME ?

Parce qu'à l'issue des examens pratiqués, s'il s'avère que le patient est EHS, il lui est délivré un certificat médical, certificat médical qui va permettre à ce malade d'ester en justice pour refuser la pose (ou demander le retrait) des compteurs communicants LINKY, GAZPAR et AQUARIUS.... Comme cela a déjà été le cas :

- devant le TGI de Grenoble qui a rendu le 17.11.2016 une ordonnance en référé, demandant le retrait d'un compteur d'eau communicant et l'interdiction d'installer un quelconque compteur de ce type dans le logement d'une plaignante EHS,
- devant le même tribunal, qui a rendu le 20.09.2017 une ordonnance interdisant la pose d'un LINKY dans la maison de propriétaires qui ont un fils EHS selon avis médical.
-et ce n'est qu'un début....

En effet si de plus en plus d'EHS avérés peuvent présenter des certificats médicaux, comme ceux délivrés par le Pr. BELPOMME, attestant qu'ils sont victimes d'intolérance aux champs électromagnétiques, et qu'ils peuvent de ce fait ester en justice et refuser (ou faire retirer) les compteurs communicants, ces démarches judiciaires venant s'ajouter au mouvement national de contestation de rejet qui ne cesse de s'amplifier (plus de 800 collectifs anti LINKY et à ce jour 454 communes qui en refusent le déploiement), ENEDIS peut s'attendre à devoir faire face à une déferlante judiciaire à son endroit.

Et alors, adieu aux enjeux colossaux et aux rentrées financières tant espérées....

Aussi, afin d'essayer de parer à pareilles éventualités EDF/ENEDIS :

- après avoir tenté la désinformation flagrante,
- après avoir détourné les Directives Européennes et les lois françaises à leur avantage,
- après avoir pratiqué un "enfumage" de première,
- après avoir voulu nous faire croire que le LINKY est obligatoire,
- que des sanctions seraient prises en cas de refus,
- que ce type de compteur est imposé par l'Europe,
- que LINKY va nous faire faire des économies,
- qu'il est sans danger,
- qu'il est écologique, etc.....

ce qui est FAUX !

et fidèle à une politique de FUIITE en AVANT, EDF/ENEDIS tente une nouvelle tactique dans l'espoir de faire faiblir la fronde et nous faire accepter son dicta.

C'est celle d'attaquer ceux dont les actions ou les connaissances et la notoriété les gênent le plus : St. LHOMME pour son combat environnemental et aujourd'hui le Pr. BELPOMME pour sa découverte des critères permettant le diagnostic du CICHEM, la reconnaissance des EHS et la délivrance de certificats médicaux reconnaissant cette grave et émergente pathologie.

Aujourd'hui, EDF/ENEDIS voyant que son rapport de force avec ses usagers/clients tourne à son désavantage et qu'il est de plus en plus discrédité, tente une contre attaque..... judiciaire celle-là.

Mais dans ce domaine là, ayant lui-même agi en "chevalier de l'industrie" pour déployer le LINKY et si des expertises sont lancées, EDF/ENEDIS pourrait s'attendre à un sérieux retournement de bâton....

A suivre.....